



Communiqué de presse

Saint Denis, le 29 décembre 2018

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1er Janvier 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la baisse par rapport au mois précédent : - 14,6 % pour le supercarburant, - 16,8 % pour le gazole.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE diminue à 415 \$/TM. Ce mois-ci, comme les mois précédents, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1374 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants et reste sans influence sur les prix des produits.

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La baisse de la cotation (- 14,6 %) se cumule avec la baisse de la fiscalité et la baisse du fret et n'est pas influencée par la stabilité de la parité euro/dollar. En définitive, le prix CAF est en baisse de - 13,85 %. Le prix public diminue de 10 cts à 1,33 €/litre.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministériel

Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Le gazole

La baisse de la cotation moyenne du gazole est plus importante que celle du SSP (- 16,8 %). Comme pour le SSP, le fret est en baisse, la fiscalité également et la parité reste stable. La conjonction de ces paramètres induit une baisse du prix CAF de - 16,43 %. Le prix de vente se fixe à 1,06 €/litre (- 15 cts).

Le gaz

La cotation mensuelle (issue de la pondération) est en baisse de 20,61 %. Elle impacte le prix de la bouteille à la baisse à hauteur de - 117 cts environ. L'euro reste stable de son coté, et n'influence pas le prix de la bouteille. Le contrat de fret est inchangé.

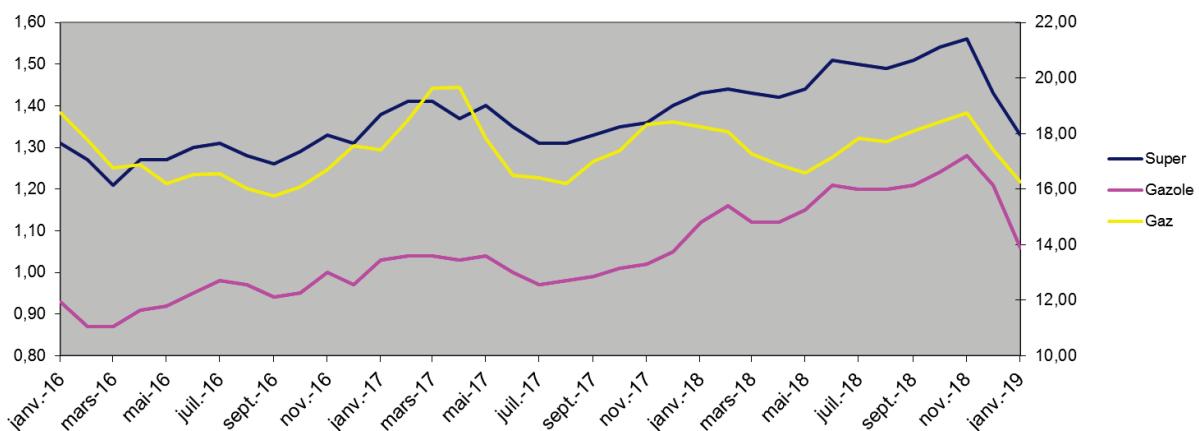
Le prix final de la bouteille s'établit en baisse à 16,25 € contre 17,42 € le mois précédent (-117 cts).

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} janvier 2019 :

Libellé du produit	1-déc.-18	1-janv.-19	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,43	1,33	-6,99%
Gazole (€/litre)	1,21	1,06	-12,40%
GNR (€/litre)	0,76	0,68	-10,53%
Pétrole lampant (€/litre)	0,73	0,68	-6,85%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,71	0,64	-9,86%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,77	0,68	-11,69%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	17,42	16,25	-6,72%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :

Tous produits 974



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministériel
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

